

COMPTE RENDU REUNION DU COMITE DIRECTEUR

27 septembre 2004 – LEYMEN

Membres présents:

- UEBERSCHLAG Jean-Pierre, Président
- TROENDLE Catherine, Ranspach-le-Bas
- VOLLMER Christiane, Ranspach-le-Haut
- BAUMGARTNER Paul, Wentzwiller
- BROGLIN André, Ranspach-le-Bas
- STRIBY Frédéric, Michelbach-le-Bas
- BADER Anita, Michelbach-le-Bas
- RATTE Emmanuel, Ranspach-le-Haut
- ZIMMERMANN Serge, Neuwiller
- MEYER Bernard, Hagenthal-le-Bas
- FELZHALB Bernard, Liebenswiller
- MULLER Hubert, Liebenswiller
- COULOT Michèle, Hagenthal-le-Haut
- DREYER Bernard, Hagenthal-le-Haut
- DELMOND Max, Folgensbourg
- WOLGENSINGER André, Michelbach-le-Haut
- ROTH Fernand, Attenschwiller
- UEBERSCHLAG Bernard, Knoeringue
- UEBERSCHLAG André, Knoeringue
- OTT Danielle, Leymen
- MULLER Antoine, Leymen
- HOHLER Urbain, Neuwiller
- WIEDERKEHR Denis, Attenschwiller
- SCHMITT Fernand, Wentzwiller

Assistent:

- MIESCH Frédérique, Agent de Développement
- HOFFER Anne, Agent de développement
- BOEHLI Véronique, ADAUHR
- BUBENDORFF Catherine (jusqu'au point n° 3 - Affaires financières)

Ordre du jour :

1. **Approbation du compte-rendu du Comité Directeur du 6 juillet 2004**
2. **Commission Services aux Habitants**
 - a. Contrat CAF Temps Libre et Enfance : Examen des projets d'action de la Communauté de Communes pour les prochaines années dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse
 - b. Crèche du bassin nord - Etude de faisabilité : Présentation de l'étude par Madame BOEHLI de l'ADAUHR
 - c. Equipement de la salle multimédia : attribution du marché
3. **Affaires Financières**
 - a. Indemnités du président et des vice-présidents
 - b. Cotisation Régio TriRhéna
 - c. Participation au fonds d'intervention de Sud Alsace Initiative
 - d. Décision modificative
 - e. Approbation d'une facture
4. **Commission Environnement - Cadre de Vie**
 - a. Réductions OM
 - b. Convention SITA (location de bennes)

- c. Collecte sélective du verre : attribution du marché
- d. DDAF : Mission de maîtrise d'œuvre pour la collecte sélective du verre

5. Commission Services aux Communes

- a. Création du site internet : attribution du marché
- b. Entretien de l'éclairage public : attribution du marché
- c. Subvention associative

6. Divers

Madame OTT souhaite la bienvenue aux membres du Comité Directeur dans cette salle communale nouvellement inaugurée.

Monsieur le Président s'associe aux salutations et adresse ses félicitations, au nom de l'ensemble des membres du Comité Directeur, à Madame TROENDLE pour son élection en qualité de sénatrice.

I. Approbation du compte-rendu du Comité Directeur du 6 juillet 2004

Aucune autre remarque n'étant formulée, l'assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu du Comité Directeur cité ci-dessus.

II. Commission Services aux Habitants

a. Contrat temps libre : Examen des projets d'actions de la Communauté de Communes pour les prochaines années dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse

Madame TROENDLE précise que le contrat temps libre est arrivé à échéance au 31 décembre 2003. La signature du nouveau contrat avec la CAF est programmée le 22 novembre prochain. Elle précise que les propositions d'actions ont été examinées par la commission et qu'au vu des nouvelles actions, la CAF devrait nous accorder un soutien financier plus important. Elle passe la parole à Xavier HESLOUIN pour présenter ces propositions.

OUI l'exposé de Monsieur Xavier HESLOUIN présentant les pistes d'actions pour le contrat temps libre 2004-2007, à savoir :

- **Développement d'animations culturelles et échanges entre les jeunes des villages de la CCPS** dans l'optique de donner vie aux propositions des jeunes et de mettre en place des animations intercommunales
- **Création d'un Pole Information Jeunesse** afin d'assurer la diffusion d'informations locales, nationales, européennes, de favoriser l'émergence de projets et d'en assurer un soutien ainsi que de permettre la rencontre et les échanges d'idées
- **Organisation de séjours/camps** par et pour les jeunes en leur apportant une aide financière globale
- **Organiser et développer les animations de vacances** (animations été) pour permettre aux jeunes de nos villages de découvrir et de s'initier à de nouvelles activités à proximité de leur domicile et concourir à la promotion par les associations de leurs actions et activités auprès de la population, et en particulier en direction des jeunes
- **Organiser des CLSH à l'occasion des vacances scolaires d'été et des petites vacances** comme moyen d'aider les familles à concilier vie familiale et vie professionnelle en leur offrant un service de proximité
- **Etude préalable à la réalisation de CLSH Périscolaire** : identifier la demande et les besoins et élaborer une stratégie à l'échelle de l'intercommunalité
- **Soutenir et encourager la formation des animateurs** du territoire en leur apportant une aide financière

- **Poste d'animateur territorial et poste de coordination** : aider la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau à mettre en œuvre le programme d'actions en la soutenant dans le financement des postes
- **Animation autour du multimédia** : créer une dynamique de projets autour du multimédia
- **Organisation de séjour ski - mercredi neige** dans le but de promouvoir les activités sportives d'hiver auprès des jeunes de notre territoire
- **CLSH périscolaire à Ranspach-le-Bas** : lieu d'apprentissage et de socialisation pour les enfants destiné à accueillir les enfants en dehors des périodes scolaires. Cette action est financée par la commune de Ranspach-le-Bas, et elle bénéficiera du soutien de la CAF à ce titre.

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité,

VALIDE les propositions d'actions qui seront inscrites dans le futur contrat temps libre à intervenir entre la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau et la Caisse d'Allocations Familiales

CHARGE le Président de réaliser toutes formalités utiles pour préparer la signature du contrat.

b. Etude de faisabilité de la crèche du bassin nord - Présentation par Madame BOEHLY

Il est rappelé que conformément au souhait des membres du comité directeur, une étude de faisabilité a été demandée auprès de l'ADAUHR en vue de savoir s'il est plus opportun de réhabiliter ou de démolir l'immeuble du raisin pour réaliser la future crèche du bassin nord.

Madame BOEHLY présente l'étude ainsi que les conclusions. Il apparaît que la solution d'une construction d'un seul niveau ne laisserait que peu d'espace aux jeux d'extérieur ce qui serait dommageable au projet. Monsieur UEBERSCHLAG Bernard propose qu'une variante soit rajoutée consistant en l'accueil des équipements techniques dans un sous sol.

Monsieur le Président précise que si la solution démolition était retenue, la subvention versée au titre de la DGE devrait être remboursée (environ 33 000 €). Par ailleurs, cette solution nous prive également de l'aide du Conseil Général pour l'acquisition d'un immeuble en vue d'une réhabilitation.

Monsieur le Président propose au comité directeur de prendre acte de cette étude et de transmettre un exemplaire de l'étude à chaque membre du comité directeur. Il est par ailleurs demandé au cabinet de transmettre des éléments complémentaires :

- Différencier le coût des travaux de parking et de la construction
- Ajouter une variante construction neuve avec sous-sol
- Bilan financier de l'opération

Ce point sera réexaminé lors du prochain comité.

c. Equipement de la salle multimédia : attribution du marché

VU les actions programmées dans la Charte Intercommunale de Développement

VU l'avis de la Commission d'appel d'offres du 21 septembre 2004

OUI les explications données par Monsieur le Président et l'agent de développement

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer le marché d'équipement de la salle multimédia à l'entreprise AVEOS domiciliée 9 rue du Parc à Oberhausbergen pour un montant total de 13 914.87 € HT comprenant le matériel et la maintenance

PRECISE que l'option « extension de garantie sur 3 ans du matériel livré » est retenue pour un montant de 1603 € HT

CHARGE Monsieur le Président de régler toutes modalités nécessaires et de solliciter les subventions possibles pour cette action

AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché à intervenir

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la collectivité 2004

II. Affaires Financières

a. Indemnité du président et des vice-présidents

VU le décret n°2004-615 du 25 juin déterminant le régime indemnitaire des présidents et des vice-présidents des EPCI et fixant les barèmes directement applicables à l'indice brut terminal de la fonction publique

OUI les explications données par Monsieur le Président précisant notamment que le montant de l'indemnité reste inchangé,

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité des suffrages exprimés, Messieurs WIEDERKEHR, SCHMITT, UEBERSCHLAG, STRIBY et Madame TROENDLE s'abstenant

FIXE le taux de l'indemnité de fonction des vice-présidents à 12.90 % de l'indice 1015 à compter du 1^{er} octobre 2004

FIXE le taux de l'indemnité de fonction du Président à 32.25 % de l'indice 1015 à compter du 1^{er} octobre 2004

CHARGE Monsieur le Président de régler toutes modalités nécessaires.

b. Cotisation RégioTriRhéna

Monsieur le Président expose qu'à l'occasion d'une précédente réunion, il avait été décidé d'attribuer la somme de 1000 € au titre de notre cotisation à l'association RégioTriRhéna. L'association nous a récemment relancé en vue de percevoir la somme de 1250 €, somme versée par les autres membres de l'association. Les membres du Comité Directeur trouvent regrettable que des changements puissent être opérés dans les liaisons partenariales que la comcom entretient sans que nous en soyons informés et consultés.

OUI les explications de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau

VU la délibération du 16 juin 1999 concernant l'adhésion de la Communauté de Communes à l'instance REGIO ainsi que la délibération du 16 mars 2004 décidant d'un versement de 1000 € pour l'année 2004

VU la demande de l'association RégioTriRhéna faite à la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau de contribuer au même montant que les autres membres

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité,

APPROUVE le versement d'une somme complémentaire de 250 € à l'association RégioTriRhéna pour l'année 2004

APPROUVE le versement d'une cotisation de 1250 € à l'association pour les années 2005 et 2006

AUTORISE le Président à régler toutes les formalités nécessaires.

c. Participation au fonds d'intervention de Sud Alsace Initiative

Monsieur le Président expose que l'association a procédé à une modification de son règlement intérieur. Il est ainsi prévu que la participation des collectivités territoriales au fonds d'intervention soit dorénavant de 0.20 € /habitant et par an contre 0.15 € auparavant. La contribution de notre collectivité augmenterait ainsi de 400 €.

Monsieur WIEDERKEHR estime qu'un contrat a été conclu et que les clauses ne peuvent changer par la seule volonté d'une des parties.

Un courrier sera adressé à l'association pour l'informer que notre communauté de communes maintiendra son engagement à 1187 € tel que prévu dans la délibération du 17 juin 2003.

d. Décision Modificative N° 5 - Budget annexe

OUI l'exposé de Monsieur le Président Jean-Pierre UEBERSCHLAG,

VU la délibération du 13 octobre 2003 approuvant l'opération d'agrandissement des plates-formes de tri et l'acquisition de conteneurs supplémentaires

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité,

DECIDE d'effectuer les décisions modificatives suivantes sur la section Investissement du budget annexe 2004 de l'EPCI :

Désignation	Dépenses	Recettes
D 2153 : Installations caractère spécifique	6 500.00 €	
D 2315 : Immobilisations en cours - installations techniques	1 000.00 €	
R 1311 : Etat		7 500.00 €
TOTAL	7 500.00 €	7 500.00 €

CHARGE le Président d'effectuer toutes les modalités nécessaires.

e. Approbation d'une facture

OUI l'exposé de Monsieur le Président Jean-Pierre UEBERSCHLAG,

VU la délibération du Comité Directeur du 14 juin 2004 donnant délégation à Monsieur le Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux et de fournitures dont le montant est inférieur ou égal à 8 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget

VU la délibération du 13 octobre 2003 approuvant le programme d'achat de conteneurs et d'agrandissement des plates-formes de tri ainsi que le plan de financement

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité,

DECIDE du paiement de la facture N° F 040809C du 9 août 2004 à l'entreprise Villiger basée à Wolfgantzen pour un montant de 9 780 € HT, soit 11 696.88 € HT pour la livraison de 6 conteneurs de tri

CHARGE le Président d'effectuer toutes les modalités nécessaires.

IV. Commission Environnement Cadre de Vie

a. Réductions OM

OUI l'exposé de Madame Anne HOFFER,

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder les réductions suivantes :

HAGENTHAL LE BAS						
NOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE
AMAN Jean- Paul	12 Rue de Folgensbourg	68220	HAGENTHAL LE BAS	2002 bord.25 n°106	17,10 €	erreur nb pers.
CLAPIER	5A Rue des Prés	68220	HAGENTHAL LE BAS	2003 bord.21 n°71	129,60 €	départ 2002
GRENOUILLET	5B Rue des Prés	68220	HAGENTHAL LE BAS	2003 bord.21 n°71	36,00 €	erreur nb pers.
DIAZ Jana	1 Rue du Lertzbach	68220	HAGENTHAL LE BAS	2003 bord.21 n°71	36,00 €	erreur nb pers.
					218,70 €	
LEYMEN						
NOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE
SIRDEY DEVILLENEUVE Martine	1 Rue du Soleil	68220	LEYMEN	2003 bord.21 n°71	36,00 €	erreur nb pers.
					36,00 €	
ATTENSCHWILLER						
NOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE
TRIME Guy	1Bis Rue des Pierres	68220	ATTENSCHWILLER	2003 bord.2 n°4	52,60 €	départ en 2002
					52,60 €	
HAGENTHAL LE HAUT						
NOM	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE	N° titre	REDUCTION	CAUSE
ALAFACI François	51 rue de la passerelle	68220	HAGENTHAL LE HAUT	1998 bord. 15 n°35	119,82 €	adresse inconnue
ALAFACI François	51 rue de la passerelle	68220	HAGENTHAL LE HAUT	1999 bord. 14 n°36	124,40 €	adresse inconnue
ALAFACI François	51 rue de la passerelle	68220	HAGENTHAL LE HAUT	2000 bord 23 n°56	27,82 €	départ en 2000+ adresse inconnue
					272,04 €	

CHARGE le Président d'effectuer toutes les modalités nécessaires.

b. Convention avec la société SITA

OUI l'exposé de Madame Anne HOFFER explicitant le fonctionnement de la déchetterie

VU la nécessité de signer une nouvelle convention concernant les conditions de mise à disposition des bennes d'encombrants, le transport et le vidage de ces dites bennes et le traitement des encombrants

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec l'entreprise SITA

PRECISE que les tarifs sont fixés comme suit :

- Location d'une benne 7 m3 : 76.04 € HT/mois
- Location d'une benne 30 m3 : 76.04 € HT/mois
- Transport et vidage de benne : 177.50 € HT
- Traitement des encombrants : 68 € HT/ tonne

CHARGE le Président d'effectuer toutes les modalités nécessaires.

c. collecte sélective du verre : attribution du marché

OUI l'exposé de Madame Anne HOFFER, agent de développement

VU la délibération du comité directeur du 14 juin 2004 autorisant le lancement d'une consultation, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour trouver un prestataire capable de réaliser une collecte sélective du verre

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 27 septembre 2004

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer le marché de collecte sélective du verre à l'entreprise RECYCAL domiciliée 23 avenue du Général de Gaulle à Ribeuville pour un montant annuel estimé de 23 346 € HT

AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché à intervenir

CHARGE le Président d'effectuer toutes les modalités nécessaires.

d. DDAF : Mission de maîtrise d'œuvre pour la consultation collecte sélective du verre

Dans le cadre de la consultation pour la collecte sélective du verre, il a été fait appel aux services de la DDAF pour l'élaboration du cahier des charges. La DDAF nous transmet un projet de marché d'assistance occasionnelle pour cette mission. Cette proposition est présentée aux membres du Comité Directeur.

Considérant les éléments de cette mission et le prix proposé, les membres du Comité Directeur mandatent Monsieur le président pour négocier les conditions de cette mission.

V. Commission Services aux Communes

a. Création du site Internet : Attribution du marché

VU les actions programmées dans la Charte Intercommunale de Développement

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 21 septembre 2004 et du 27 septembre 2004

OUI les explications données par Monsieur le Président et l'agent de développement

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité

DECIDE d'attribuer le marché de conception du site internet à l'entreprise Illicoweb basée à Morvillars pour un montant total de 11 300 € HT

CHARGE Monsieur le Président de régler toutes modalités nécessaires et de solliciter les subventions possibles pour cette action

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la collectivité 2004.

b. Entretien de l'éclairage public : attribution du marché

OUI l'exposé de Monsieur le Président UEBERSCHLAG, Président de la Communauté de Communes

VU la délibération du Comité Directeur du 14 juin 2004 autorisant le lancement d'une consultation, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour trouver un prestataire capable de réaliser l'entretien de l'éclairage public du territoire intercommunal

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 21 septembre 2004 et du 27 septembre 2004

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer le marché d'entretien de l'éclairage public à l'entreprise Clemessy domiciliée 18 rue de Thann à Mulhouse pour un montant annuel minimum de 14 136 € HT correspondant à 6 campagnes d'entretien pour 1300 candélabres et au montage /démontage des illuminations de Noël

PRECISE que les fournitures seront facturées en complément et conformément au bordereau des prix unitaires du marché

AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché à intervenir

CHARGE le Président d'effectuer toutes les modalités nécessaires.

c. Subvention associative

OUI l'exposé de Monsieur Denis WIEDERKEHR, Vice Président en charge de la commission Service aux Communes,

VU la délibération du Comité Directeur réuni en séance du 02 octobre 2002 à Hagenthal-le-Haut, fixant les règles générales d'attribution de subventions associatives et leur montant,

VU l'avis du comité de pilotage réuni le 27 septembre 2004,

LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité,

DECIDE l'octroi d'une subvention au Basket Club de Michelbach-le-Bas d'un montant de 440 €

CHARGE le Président d'effectuer le paiement des subventions accordées sur l'article 6574 et de régler toutes les modalités nécessaires.

VI. Divers

a.) Madame Catherine TROENDLE informe les membres de la reconduction du festival Sound'Go festival Rock. Cette soirée se tiendra le 20 novembre 2004 et, après discussion avec les élus, reprendra le principe de l'année dernière : soirée sans alcool et scène ouverte de jeunes groupes locaux. Le festival se tiendra à Hagenthal-le-Bas.

Elle précise également qu'un comité de pilotage pour la salle multimédia itinérante a été créé. Ce comité a en charge la réflexion sur le fonctionnement, les conditions d'accès... .Toute personne souhaitant prendre part à ce groupe est priée de se faire connaître auprès de Philippe CAURE. De même, en ce qui concerne la création du site Internet, un comité de pilotage est constitué pour travailler sur l'architecture, le contenu... Il est encore possible de s'inscrire pour faire partie de ce comité de pilotage auprès de Frédérique MIESCH

b.) Madame OTT souhaiterait qu'un diagnostic amiante des bâtiments soit réalisé à l'échelle de l'intercommunalité. Cette solution serait plus avantageuse financièrement. Monsieur le Président accepte le principe et précise qu'une enquête de besoins sera menée avant de lancer une consultation auprès des prestataires.

c.) Monsieur HOHLER interroge Monsieur le Président sur l'état d'avancement de l'informatisation du cadastre. En effet, la numérisation du cadastre est quasiment achevée et, à défaut de logiciel, ce travail n'est pas exploitable. Monsieur le Président explique qu'il souhaiterait connaître les besoins des communes avant de procéder à cet achat. Une discussion s'engage sur les attentes et les besoins, il s'avère que dans un premier temps, seule la consultation cadastrale à partir d'un plan soit souhaitée sans aucune intégration de réseau ou données afférentes au PLU. Les services demanderont les devis afférents à la solution préconisée.

d.) Monsieur UEBERSCHLAG Bernard s'inquiète de l'état sanitaire des candélabres et signale que bon nombre de candélabres sont hors normes. Il lui est répondu que dans le cadre du nouveau marché une visite de contrôle des équipements est programmée.

La séance est clôturée à 21 heures 30 et un verre de l'amitié est offert par Madame TROENDLE en l'occasion de son élection au Sénat.